



SPIP MO Aix : **Quand l'entretien d'évaluation devient un outil de** **recadrage et d'intimidation**

Alors que se clôture la campagne d'évaluation des CPIP pour l'année 2025 sur le MO d'Aix en Provence, notre organisation professionnelle a été alertée par plusieurs agents qui dénoncent le contenu de leur CREP 2025.

A plusieurs reprises et sur plusieurs évaluations sont mentionnés des éléments qui n'ont strictement pas à figurer dans une évaluation :

- reproches concernant la participation orale des agents en réunion, jugée inappropriée ou mal intentionnée
- remise en cause d'arrêt de travail
- remise en cause d'accident de travail
- propos calomnieux et diffamants reprochant d'entretenir des tensions interpersonnelles.

Loin d'être alimentées par des éléments factuels, objectivables et circonstanciés, ces évaluations sont détournées. Elles ont pour seul but d'empêcher ou de limiter la parole sur ce service, en se basant sur des éléments colportés, à charge et très subjectifs, d'autant qu'aucun des agents n'a fait l'objet d'une quelconque demande d'explication. Le contexte actuel d'intervention en SPIP n'est-il pas assez complexe pour cette direction ? Nos missions ne sont-elles pas assez menacées pour se permettre de mettre des agents dans le viseur ?

Les observations écrites ont eu un impact important sur les agents et de manière indirecte sur le service, relevant des **Risques Psycho Sociaux** dans un service déjà fragilisé, et qui connaît des charges de travail exagérément hautes (110 à 130 PPSMJ/ CPIP). Les agents qui ont reçu leur CREP la veille de l'entretien ne se sont assurément pas trouvés en position de « co-construction » et de « concertation » avec leur DPIP. Tous sont investis sur leur service et leur valeur professionnelle a toujours été reconnue comme exemplaire. Les agents ont saisi l'**ADP** de leur service et des relais ont été faits avec la direction du SPIP 13.. Pas de son pas d'image pour l'instant, les entretiens problématiques, eux, se poursuivent.

Cette méthode de management est indigne et contraire aux orientations de la circulaire évaluation datée du 30/12/2025 transmise aux services. La DPIP serait bien aise de relire la circulaire qui encadre le déroulement des évaluations et qui précise qu'il s'agit de « moments d'échange permettant de valoriser les résultats professionnels » et « les efforts de l'agent ». **La posture professionnelle de la direction est également contraire aux principes de neutralité et de bienveillance tels que fixés par le code de déontologie.**

Nous exigeons sans délai le retrait des propos diffamants et nous accompagnerons systématiquement les collègues victimes de ces mentions par des recours jusqu'à la CAP nationale compétente sur ce point. Mais il n'échappera à personne que le mal est fait !

Sommes-nous surpris de tels agissements ? Hélas non, tout ceci était largement prévisible.. mais il est temps que la direction du SPIP 13 recadre elle aussi de manière urgente ce management inadapté et inefficace.

Ce n'est pas avec des menaces et en voulant imposer l'omerta que l'on dirige dignement et efficacement un service.

Aix, le 01/04/2026